



**MRC  
Haut-Richelieu**

## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 571

---

AUX CONTRIBUABLES DES MUNICIPALITÉS D'HENRYVILLE, LACOLLE, MONT-SAINT-GRÉGOIRE, NOYAN, SAINT-ALEXANDRE, SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, CLARENCEVILLE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX, SAINT-SÉBASTIEN, SAINT-VALENTIN, SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE ET VENISE-EN-QUÉBEC SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le règlement de contrôle intérimaire 571 sur le territoire de la municipalité de Lacolle relatif au développement du créneau « sécurité civile et publique (défense) et logistique de pointe » est entré en vigueur conformément à la Loi le 26 janvier 2023 (26-01-2023), suite à un avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation émis à cette fin.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce premier jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Le directeur général et greffier-trésorier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joane Saulnier', is written over a circular stamp or seal.

Joane Saulnier